

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU JAUNE POUR LE PHÉNOMÈNE ORAGES

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France



Jeudi 27 août 2026 :

Ce jeudi, le département du Finistère est en vigilance jaune pour le phénomène orages.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- ➔ Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- ➔ Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- ➔ Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- ➔ Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ➔ Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr ,
<http://www.finistere.fr/Inforoute29>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 27 août 2026

Le préfet,
Pour le préfet,
La cheffe du pôle planification

Mélanie ROBO

